



AVIS PUBLIC

Assemblée publique

District électoral de Marie-de-l'Incarnation

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 20 août 2019, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 103 / 2019 modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin d'agrandir la zone Publique et institutionnelle PI 2557 à même une partie de la zone Résidentielle RS-2554 sur le site « Trois-Rivières-sur-Saint-Laurent ».

2 Ce projet de règlement affecte les zones ci-après identifiées de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITIONS # 1 et 2

Objets :

- Agrandir sur le site de « Trois-Rivières-sur-Saint-Laurent » la zone PI-2557, et ce, à même une partie de la zone RS-2554. Ce faisant la zone PI-2557, située entre l'Avenue des Draveurs et la voie ferrée, sera agrandie d'environ 31,85 mètres vers le nord-ouest le long de la voie ferrée, réduisant proportionnellement la zone RS-2554.

Zones visées :

PI-2557 et RS-2554.

Localisation des zones visées:

Les zones PI-2557 et RS-2554 sont situées sur le site « Trois-Rivières sur Saint-Laurent », entre l'Avenue des Draveurs et la voie ferrée.

3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **mardi le 17 septembre 2019 à 18 h 00**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

4 Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement urbain
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 372-4626
Courriel : urbanisme@v3r.net

6 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 :

- la description ou l'illustration des zones visées par le projet de règlement n° 103/2019;

- le projet de règlement n° 103/2019.

Trois-Rivières, ce 28 août 2019

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière